République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

Envoyé en préfecture le 24/10/2026
Reçu en préfecture le 24/10/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260921-049_2026-DE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote
15	12+2	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 21 septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAVID Arnaud - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2026.

Présents : M. DAVID Arnaud – Maire, M. SERVEL Samuel, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul, M. LE CLEZIO Maëlan, Mme GUILLEBAULT Fany, M. BURIDANT Antoine, Mme BRETON Anne-Cécile, Mme RIO Océane, Mme LE PETITCORPS Emilie, M. GUEGAN Charles, M. GUILLO Philippe.
Absents ayant donné procuration : M. GALERNE Joël ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, Mme BOUTOILLE Morgane ayant donné procuration à Mme BRETON Anne-Cécile.
Absente: Mme LE HEN Sandrine.

A été nommé secrétaire : M. GUEGAN Charles.

049/2026 – VALIDATION DE LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE POUR LA RÉDACTION D'UN CAHIER DES CHARGES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – PROJET EMBELLISSEMENT ET MOBILITÉ DOUCE AU CENTRE-BOURG

Il est rappelé au Conseil Municipal la réflexion engagée par le groupe de travail Mobilité et Embellissement concernant le projet d'embellissement et de mobilité douce au centre bourg.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a été contacté pour poursuivre la réflexion. L'objectif de la mission du CAUE est d'accompagner la collectivité, notamment pour permettre aux élus de disposer des éléments nécessaires à la décision et d'être éclairés sur les conditions de passage à la phase opérationnelle du projet, notamment au moyen d'un chiffrage prévisionnel et d'un phasage des travaux.

Dans ce cadre, la mission proposée par le CAUE comprend : l'accompagnement pour la rédaction du cahier des charges de l'équipe de maîtrise d'œuvre (MOE) avec des compétences en aménagement, paysage et concertation associée à une compétence mobilité et l'accompagnement pour la sélection de la MOE (analyse des offres) et le lancement des études.

Le coût d'intervention du CAUE est fixé à 500 €. Monsieur le Maire précise que le CAUE n'assure pas directement de mission de maîtrise d'œuvre. Son intervention constitue une aide à la décision en amont, destinée à accompagner la commune dans la définition de ses besoins et dans le choix de la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, décide :
-De valider la démarche d'accompagnement proposée par le CAUE ;
-D'accepter la participation financière de la commune à hauteur de 500 € ;
-De préciser que la prise en compte de l'accessibilité devra faire partie intégrante du travail à réaliser et être intégrée aux réflexions, aux préconisations et aux futurs documents de consultation ;
-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire, Arnaud DAVID.	Secrétaire de séance, Charles GUEGAN.

MAIRIE DE KERGRIST 56 (Morbihan)